



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



CHARTRE ÉCOQUARTIER



© Yann Kebbi - Ministère de la Transition écologique

VERS UN ECOQUARTIER EN REGION DE DAKAR



Le projet de « Cité FSH » est un projet de quartier durable et abordable, qui doit s'implanter dans la région de Dakar, dans la commune de Diender. Il est porté par la Fédération Sénégalaise des Habitants, avec l'appui d'urbaSEN (organisation locale d'assistance technique de la FSH) et d'urbaMonde. La FSH est une organisation habitante forte de plus de 12 000 membres qui épargnent activement pour leurs projets d'habitat à travers un fonds rotatif de rénovation urbaine.

Il naît d'un processus d'organisation citoyenne et d'accompagnement technique et social engagé depuis 2007 en réponse aux inondations, et en quête de l'amélioration du cadre de vie des populations précarisées de la banlieue de Dakar. Son objectif est de permettre l'accès à un habitat digne pour au moins 150 ménages et de concevoir un modèle durable de conception, de construction, et de gestion de la ville à travers la production de logement abordable et convenable.

La commune de Diender Guedj est une commune de l'aire métropolitaine Dakar - Thiès - Mbour qui devrait atteindre près de 40 000 habitants ces prochaines années. Elle contribue au dynamisme agro-halio-pastorale qui caractérise la zone des Niayes. Ce territoire rural en cours de périurbanisation fait face à de nombreux défis, que ce soit en matière de gestion durable de l'environnement et de préservation des écosystèmes sensibles, de maîtrise de l'urbanisation, d'amélioration du cadre de vie des populations, d'amélioration de la mobilité et de renforcement du tissu économique.

Depuis 2019, urbaMonde, partenaire stratégique d'urbaSEN, et le Ministère de la Cohésion des Territoires en France, porteur du programme labellisé ÉcoQuartier, animent cette démarche sur le territoire sénégalais. A travers la Cité FSH, il s'agit de favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement. Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement multifacettes qui intègre tous les enjeux et principes de la ville et des territoires durables et met l'accent sur la co-production de ces derniers. La Cité FSH s'inscrit dans cette démarche comme un projet pilote, le premier ÉcoQuartier au Sénégal et a pour ambition d'essaimer à l'échelle régionale et nationale.

La signature de la chartre ÉcoQuartier par les partenaires du projet de Cité FSH est ainsi une première étape pour promouvoir un modèle alternatif de production d'habitat abordable et de quartier durable porté par un collectif de citoyen.nes, et ancrer le projet dans son territoire.



LA CHARTRE ÉCOQUARTIER : UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS DES VILLES ET DES TERRITOIRES DURABLES

ÉCOQUARTIER : FAIRE DU PROJET AUTREMENT

L'ÉcoQuartier est un laboratoire opérationnel des villes et des territoires durables, partout dans le monde et particulièrement dans le contexte de développement urbain extrêmement rapide qui caractérise les villes africaines. Sans imposer un modèle, il apporte créativité et audace pour faire émerger des projets exemplaires, que ce soit dans les formes urbaines et l'architecture, les usages proposés, ou dans les modalités de conduite de projet, tout en respectant les traditions, les cultures et les modes de vie. La mobilisation citoyenne est au cœur de ces dernières.

La démarche ÉcoQuartier est un outil de planification opérationnelle des territoires qui s'applique aussi bien à l'émergence de nouveaux quartiers ou à la restructuration de quartiers existants.

Cette charte nous engage dans un processus imaginatif, adaptable et vivant pour favoriser une amélioration continue des pratiques d'aménagement.

ÉCOQUARTIER : MONTRER QUE TOUS LES TERRITOIRES CONTRIBUENT AUX ENJEUX NATIONAUX ET MONDIAUX

Nous pensons que les ÉcoQuartiers, par les ambitions qu'ils portent, permettent d'engager tous les territoires dans une dynamique vertueuse. La signature de la présente charte est un engagement concret et opérationnel pour la mise en œuvre des engagements internationaux pris par le Sénégal notamment en termes de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité.

Chaque territoire dispose d'un potentiel qui mérite d'être valorisé. Il est de notre responsabilité de participer à cet élan pour nos territoires en nous fondant sur des engagements concrets et mesurables : la charte et le label ÉcoQuartier en sont les premières pierres.

ÉCOQUARTIER : LEVIER VERS DES VILLES ET DES TERRITOIRES DURABLES

Nous considérons que les engagements de cette charte doivent non seulement guider les ÉcoQuartiers que nous porterons, mais aussi infléchir nos actions à plus long terme à l'échelle de notre territoire.

Nous nous engageons à repenser nos pratiques d'aménagement dans le cadre de notre projet en application de cette charte, afin qu'il constitue un levier vers la ville durable et qu'il ne reste pas une opération isolée.

Au-delà de la durée de l'opération, nous nous devons d'être présents dans la phase de vie de cet ÉcoQuartier, afin d'évaluer les résultats obtenus et faciliter l'appropriation des espaces par les habitants.

Par la signature de la présente charte ÉcoQuartier, nous nous engageons dans une politique d'aménagement durable, qui favorise la mobilisation des citoyens et contribue à une transition vers des territoires sobres, résilients, inclusifs et productifs.

LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

Le label ÉcoQuartier est l'un des piliers de la démarche ÉcoQuartier, qui est proposée par les Ministères de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de la Transition écologique et solidaire en 4 étapes (cf Annexe 2). Faire entrer son projet d'aménagement dans la démarche ÉcoQuartier, c'est : mettre en œuvre les 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier pour intégrer toutes les dimensions d'un aménagement durable dans son projet.

Il s'agit d'une grille de questions que tout porteur de projet ou aménageur doit se poser dès le départ s'il projette de construire un ÉcoQuartier. L'objectif est de garantir la qualité des projets sur un socle commun d'exigences fondamentales, et ce quels que soient le territoire sur lequel ils sont implantés et leur échelle.

Le référentiel de labellisation laisse entièrement ouvert le choix des solutions au porteur de projet et incite à la réalisation d'aménagements qui répondent aux besoins des territoires et d'appréhender une démarche progressive vers la ville durable : **il n'y a pas de modèle unique, tous les territoires sont concernés et les réponses peuvent être adaptées à chaque contexte.**

La plateforme ÉcoQuartier répertorie l'ensemble des projets d'aménagement et de renouvellement urbain qui sont officiellement engagés dans la démarche ÉcoQuartier. Elle met à disposition des ressources documentaires relatives aux différents enjeux de villes et de territoires durables : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

LES 20 ENGAGEMENTS DU REFERENTIEL ÉCOQUARTIER



Dimension 1 « Démarche et Processus »

ENGAGEMENT 1 : Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire

ENGAGEMENT 2 : Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance partagée

ENGAGEMENT 3 : Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global

ENGAGEMENT 4 : Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception tout au long du projet

ENGAGEMENT 5 : Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continue



Dimension 4

« Environnement et Climat »

ENGAGEMENT 16 : Proposer un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter au changement climatique et aux risques

ENGAGEMENT 17 : Viser la sobriété énergétique, la baisse des émissions de Co² et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération.

ENGAGEMENT 18 : Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire

ENGAGEMENT 19 : Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe

ENGAGEMENT 20 : Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

LES TEXTES ET RÉFÉRENCES A L'ÉCHELLE MONDIALE

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio a adopté la **Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique**, ainsi que la Convention sur la diversité biologique, qui marquent le lancement de processus de négociations internationales auxquelles la France contribue activement. La charte Action 21 énonce par ailleurs les éléments fondateurs de la méthode Agenda 21, qui inspire directement les engagements de la présente charte ÉcoQuartier.

Après le **protocole de Kyoto** adopté en 2005, élément déclencheur du renforcement de la réglementation thermique des bâtiments en France par exemple, et le « Plan stratégique 2010-2020 de la biodiversité » issu du protocole de Nagoya visant à réduire les pressions sur la biodiversité, la signature de l'**Accord de Paris sur le Climat** en décembre 2015 constitue un tournant majeur de la mobilisation des acteurs et des territoires dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

En 2012, l'un des principaux résultats de la Conférence de Rio+20 a été l'accord des États membres sur l'élaboration d'un ensemble d'objectifs pour le développement durable (ODD), qui visent à poursuivre dans tous les pays une action ciblée et cohérente en la matière. C'est ainsi que, le 1^{er} janvier 2016, les 17 ODD du **Programme de développement durable à l'horizon 2030** sont entrés en vigueur. Pour la première fois, un objectif concerne particulièrement les villes et les territoires : c'est l'objectif n° 11 « **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** ».

Enfin, la 3^e conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à Quito, en Équateur, en octobre 2016, a eu comme effet immédiat de redynamiser l'engagement mondial en faveur du développement urbain durable, en se centrant particulièrement sur la mise en œuvre d'un « **Nouvel Agenda Urbain** ».



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



SIGNATURE DE LA CHARTE ÉCOQUARTIER DU PROJET DE LA CITE FSH

RECONNAISSANT ET APPROUVANT CE QUI PRÉCÈDE, PAR NOTRE SIGNATURE,

NOUS :

- ▶ Adhérons à la charte ÉcoQuartier ;
- ▶ Nous engageons à animer la démarche ÉcoQuartier pour la mise en œuvre du projet à travers un plan d'action partenarial (cf Annexe 1).

SIGNATURE DU MAIRE DE LA COMMUNE DE DIENDER

Nom, prénom :

Fonction du signataire : Maire

Administration ou organisme local : Commune de Diender

Lieu et date de signature : Saly, 18 mai 2022

Signature :



AUTRE SIGNATAIRE* : La Fédération Sénégalaise des Habitants

Nom, prénom : Aïssata TALL

Fonction du signataire : Présidente

Administration ou organisme local : Fédération Sénégalaise des Habitants

Lieu et date de signature : Saly, 18 mai 2022

Signature :



AUTRE SIGNATAIRE* : urbaSEN

Nom, prénom : Papa Ameth KEITA

Fonction du signataire : Coordonnateur

Administration ou organisme local : urbaSEN

Lieu et date de signature : Saly, 18 mai 2022

Signature :



AUTRE SIGNATAIRE* :

Nom, prénom :

Fonction du signataire :

Administration ou organisme local :

Lieu et date de signature :

Signature :

AUTRE SIGNATAIRE*

Nom, prénom :

Fonction du signataire :

Administration ou organisme local :

Lieu et date de signature :

Signature :

* Le porteur de projet, s'il n'est pas le maire ou le président d'EPCI, ainsi que tous les partenaires du porteur de projet (aménageurs, collectifs ou associations de citoyens, bureaux d'études, promoteurs,...) sont invités à signer la charte à la suite des élus du territoire.

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL

ANIMER ET DISSEMINER LE RÉFÉRENTIEL ÉCOQUARTIER

Dans le cadre du projet pilote de la Cité FSH, il s'agira d'animer régulièrement des temps d'échange et de partage autour du référentiel ÉcoQuartier.

MOBILISER LES EXPERTISES ADEQUATES PROPOSEES PAR LES PARTENAIRES DE LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

Les ONG urbaMonde et urbaSEN appuient depuis plus de 15 ans la Fédération Sénégalaise des Habitants. Ces experts de l'urbain interviennent au Sénégal et partout dans le monde. Ils pourront apporter aux porteurs de projets l'expertise adéquate pour mettre en œuvre la démarche ÉcoQuartier.

VALORISER LES INNOVATIONS DU PROJET

Tout au long du projet, il est prévu de :

- Expérimenter et innover dans la conception et la mise en œuvre du projet
- Valoriser les activités réalisées
- Capitaliser l'ensemble des pratiques auprès des acteurs du secteur et partenaires du projet.

ANNEXE 2 : LES 4 ÉTAPES DU LABEL ÉCOQUARTIER

La labellisation ÉcoQuartier s'articule dans la mise en œuvre du projet à travers 4 étapes :



- ÉTAPE 1 : L'ÉCOQUARTIER EN PROJET
- ÉTAPE 2 : L'ÉCOQUARTIER EN CHANTIER
- ÉTAPE 3 : L'ÉCOQUARTIER LIVRÉ
- ÉTAPE 4 : L'ÉCOQUARTIER CONFIRMÉ